


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20220609-01 Du 06 SEPTEMBRE 2022 PERSONNEL SERVICES TECHNIQUES CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS COMPLET</p>
---	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	31.08.2022
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	31.08.2022
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	11	Pouvoir	1	

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Josette FOLLÉAT, 1^{ère} adjointe

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N – DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T – JOUMARD-DESSALCES S – SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MOUTON J (11)

Absents : BÉAL H – MAILLET-BERT P – PITAVY A – MOUTON J (4)

Secrétaire : Nelly RIVAL

**PERSONNEL
SERVICES TECHNIQUES
CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
À TEMPS COMPLET**

Madame la première adjointe expose à l'assemblée qu'un agent en contrat à durée déterminée depuis douze mois aux services techniques de la commune donne pleinement satisfaction et il propose de le titulariser, avec une période de stage d'une année, sur un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, échelle C1, échelon en fonction de sa reprise de carrière, à compter du 1^{er} novembre 2022. Elle demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte** la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2022, échelle C1, échelon en fonction de la reprise de carrière de l'agent nommé ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 07 septembre 2022.

Pour le Maire, la 1^{ère} adjointe
Josette FOLLÉAT

